

ARRETE N° 193

**DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT CIVIL
A UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nous Jean-Luc SAVY, Maire de la Ville de JUVIGNAC,


VU l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales,

ARRETONS

Madame Emmanuelle VIGNERON, Conseillère Municipal de la Ville de Juvignac, est déléguée pour exercer sous notre surveillance et notre responsabilité, en notre lieu et place, les fonctions d'état civil de ladite Ville, le 7 juin à 17 heures 30.

Fait à Juvignac, le 7 mai 2014.

Le Maire


Jean-Luc SAVY



Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture
le
publication
le
et notification
le

